



34TH ANNUAL CONFERENCE OF
NEW ENGLAND GOVERNORS &
EASTERN CANADIAN PREMIERS

LENOX, MASSACHUSETTS, JULY 11-13, 2010

34^E CONFÉRENCE ANNUELLE DES
GOUVERNEURS DE LA NOUVELLE-ANGLÈTERRE
ET DES PREMIERS MINISTRES DE L'EST DU CANADA

LENOX (MASSACHUSETTS), DU 11 AU 13 JUILLET 2010

Résolution 34-2

RÉSOLUTION CONCERNANT LES ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE PROVENANT DU TRANSPORT

ATTENDU QUE la Conférence des gouverneurs de la Nouvelle-Angleterre et des premiers ministres de l'Est du Canada (GNE-PMEC) a adopté des résolutions pour réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES) dans le cadre du plan d'action sur le changement climatique de 2001 et réduire les émissions provenant du secteur du transport à l'aide du plan d'action visant le transport et la qualité de l'air;

ATTENDU QUE les émissions provenant du secteur du transport représentent une part importante des émissions de GES et d'autres polluants atmosphériques de la région;

ATTENDU QU'UN secteur de transport efficace et à faibles émissions constitue un pilier essentiel de l'économie verte;

ATTENDU QUE l'utilisation efficace et durable des ressources grâce à la conservation, à des mesures d'efficacité énergétique et à l'augmentation de la disponibilité des carburants de remplacement constitue également une priorité;

ATTENDU QUE l'évolution de la technologie des véhicules a mené à la commercialisation de véhicules moins polluants;

ATTENDU QUE des politiques et des programmes innovateurs ont été mis en place dans la région et que des activités de planification sont en cours pour mieux gérer la demande de déplacement et les possibilités des États et des provinces de partager les meilleures pratiques dans ce domaine afin de résoudre les problèmes régionaux de transport, telles que l'harmonisation concernant le poids des camions;

ATTENDU QUE les nouvelles normes pour les émissions de GES des véhicules automobiles et les nouvelles normes pour l'économie de carburant du gouvernement fédéral, provincial et des états américains réduiront considérablement les émissions de GES produites par les voitures et les camions neufs aux États-Unis et au Canada;

ATTENDU QUE les États de la Nouvelle-Angleterre et les provinces de l'Est du Canada ont déjà décidé, le cas échéant, d'analyser les normes pour le carburant à faible teneur en carbone dans le but de réduire les émissions de GES du secteur du transport et que 11 États de la Nouvelle-Angleterre et du Moyen-Atlantique ont signé un protocole d'entente en décembre 2009 pour évaluer la faisabilité d'un programme régional de carburant à faible teneur en carbone;

POUR CES MOTIFS IL EST RÉSOLU QUE la Conférence des GNE-PMEC s'engage à travailler en collaboration pour étudier les possibilités de faire progresser l'économie verte en investissant dans le transport propre et efficace;

IL EST AUSSI RÉSOLU QUE la Conférence des GNE-PMEC continue à coordonner et à échanger des renseignements sur les processus respectifs de planification du transport des États et des provinces afin de trouver des possibilités de réduire les émissions de GES en faisant la promotion de modes et de politiques sur le transport moins polluant par le biais de mesures qui pourraient mettre l'accent sur l'intermodalité du transport des passagers et des marchandises, la mise en place de modes de transport sains, comme la marche, la bicyclette et le transport en commun, ainsi que de politiques et de programmes qui encouragent l'aménagement compact, à forte densité et à usage mixte;


IL EST AUSSI RÉSOLU QUE la Conférence des GNE-PMEC continue d'appuyer l'adoption de normes rigoureuses et efficaces pour les émissions de GES et l'économie de carburant pour les véhicules moteurs dans toute la région, et continue de travailler en étroite collaboration avec ses agents fédéraux respectifs sur les normes nationales adoptées récemment pour atteindre ces objectifs;

IL EST AUSSI RÉSOLU QUE la Conférence des GNE-PMEC continue à évaluer l'adoption d'une norme pour le carburant à faible teneur en carbone qui fera la promotion de l'innovation dans l'élaboration de technologies d'énergie propre pour le secteur du transport, notamment les véhicules électriques et l'infrastructure connexe. Pour ce faire, les États et les provinces continueront à analyser les avantages économiques, les retombées et les problèmes de durabilité associés à une telle norme et cerneront les principaux facteurs liés à la pertinence des carburants à faible teneur en carbone dans la région, par exemple la disponibilité de ces carburants et l'infrastructure d'approvisionnement.

Résolution adoptée à la 34^e Conférence annuelle des gouverneurs de la Nouvelle-Angleterre et des premiers ministres de l'Est du Canada qui s'est tenue à Lenox (Massachusetts) le 12 juillet 2010



Deval Patrick
Gouverneur du Massachusetts
Coprésident



Darrell Dexter
Premier ministre de la Nouvelle-Écosse
Coprésident